

---

Récapitulatif sur cinq ans des dons patriotiques par les autorités constituées de Lesmont (Aube), lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Récapitulatif sur cinq ans des dons patriotiques par les autorités constituées de Lesmont (Aube), lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 80;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38246\\_t1\\_0080\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38246_t1_0080_0000_4);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

second mois de la 2<sup>e</sup> année de la République, une et indivisible.

« J'observerai qu'un citoyen gendarme dont j'ignore le nom a partagé avec moi l'honneur de cette découverte. »

Les autorités constituées de Lesmont écrivent que, sur une population de 500 individus dont cette commune est composée, elle a fourni 51 défenseurs à la patrie; et, quoique frappée de stérilité depuis cinq ans, elle a déposé 3.000 livres sur l'autel de la patrie. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

*Suit la lettre des autorités constituées de Lesmont (2).*

*La commune de Lesmont, par citoyens représentants du peuple français.*

« La commune de Lesmont, chef-lieu de canton de l'Aube, qui est de population effective de 500 individus, a fourni 51 hommes pour la défense de la République, ce qui revient au 10<sup>e</sup> de sa population individuelle. »

Si toutes les communes étaient animées du même esprit et fournissaient des défenseurs à la patrie dans la même proportion, sur 25 millions d'êtres, nous aurions 2,500,000 combattans.

Chaque commune peut cependant faire le même effort; il s'ensuit que nous avons beaucoup de ressources et que la cause de la liberté doit triompher.

Les citoyens de Lesmont ont tâché de répondre par des sacrifices pécuniaires au généreux dévouement de la jeunesse; la stérilité absolue de leurs vignes pendant cinq ans ne les a pas empêchés de faire un sacrifice de 3.000 livres; ce sont des sardines austères et laborieuses qui repartent ces offrandes par des privations.

Continuez, braves représentants, l'exercice de vos pénibles et importantes fonctions jusqu'à l'établissement de la République, c'est le vœu de toutes les communes du canton, qui ont imité le chef-lieu.

Agréez l'expression de notre sincère reconnaissance.

« Les officiers municipaux, juge de paix et assesseurs de Lesmont. »

« MASSEZ, maire; PERTUZZO, juge de paix; C. MICHAUT; BOURCIER; PREVOT; P. MICHAUT; THOMAS; COUSIN, procureur de la commune. »

« A Lesmont, le 5<sup>e</sup> jour du second mois de l'an II de la République une et indivisible. »

Les administrateurs du département de Seine-et-Marne envoient les glands d'or de leur bannière qu'ils ont brûlée. Ils demandent en échange du fer pour armer les défenseurs de la patrie; 10.000 sont prêts à marcher pour la cause de la liberté, mais 8.000 sont sans armes.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

*Suit la lettre des administrateurs du département de Seine-et-Marne (1).*

*Les administrateurs du département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale.*

« Melun, le 24 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible. »

« Nous avons brûlé la bannière de notre département qui aurait pu servir aux ennemis de la République, une et indivisible, de signe impie de fédéralisme; il nous en reste les glands d'or qui y étaient attachés, ornements dont le pouvoir monarchique couvrait toujours tout ce qu'il exposait aux regards du peuple. Nous vous les envoyons pour en tirer un parti plus utile au profit du peuple à cause de leur valeur. Ce n'est point assez que de tous les points de la République l'or et l'argent arrivent au Trésor national, il faut encore armer du fer vengeur nos jeunes citoyens de la première réquisition, 10.000 sont levés dans notre département pour défendre la cause de la liberté, mais 8.000 sont sans armes et brûlent du désir de se mesurer avec nos ennemis. Vous ne pouvez plus longtemps retarder leur impatience. Paris, dans ce moment, offre le spectacle le plus révolutionnaire par l'établissement de nombre de forges pour la fabrication des armes; elles doivent produire mille fusils par jour. Nous devons donc vous faire connaître la quantité de ceux nécessaires à armer nos volontaires et en solliciter auprès de vous le plus prompt envoi.

Ne perdez pas un instant pour porter le dernier coup; le fanatisme est détruit dans notre département, il ne divise plus l'intérieur par ses moyens perfides, nombre de prêtres viennent journellement abjurer leur erreur et livrer aux flammes le titre honteux de leur charlatanisme.

« Les membres de l'Administration du département de Seine-et-Marne. »

(*Suivent 9 signatures.*)

La Société populaire de Saint-Girons écrit qu'à la nouvelle de la destruction de la Vendée, elle a célébré une fête en l'honneur de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

*Suit la lettre de la Société populaire de Saint-Girons (3).*

*La Société populaire de Saint-Girons, à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants, »

Après avoir appris la grande nouvelle de la destruction de la Vendée, qui consolide à jamais les fondements de notre liberté, nous avons ressenti le tressaillement de la joie la plus vive; l'ardeur de nos braves citoyens a acquis un nouveau degré, nous sommes tous prêts à porter la mort chez les tyrans ennemis des peuples, et à ne rentrer dans nos foyers qu'après

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 43.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 812.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 43.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 823.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 43.

(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 835.